

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

Siège social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA - 1000 Tunis
Registre de commerce : B 187 881 996

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 juin 2013 et statuant sur les comptes de l'exercice 2012, la Banque Internationale Arabe de Tunisie, publie ci-dessous :

I – Les Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2012 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2012, qui s'élève à 94.695.601,009 Dinars, majoré du report à nouveau de 1.112.669,157 Dinars, soit au total 95.808.270,166 Dinars comme suit :

• Réserves légales	-
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	-
• Réserves pour réinvestissements financiers	30.004.900,000 D
• Réserves facultatives	13.000.000,000 D
• Dividendes	42.500.000,000 D
• Fonds social	9.469.560,101 D
• Report à nouveau	833.810,065 D

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 2,500 Dinars par action, soit 25% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2007 d'un montant de 1.246.724,030 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide d'autoriser la Banque de transférer un montant qui est de l'ordre de 54 Millions de Dinars du Poste « Réserves Facultatives » vers le Poste « Réserves Soumises à un Régime Fiscal Particulier » et ce dans le cadre d'une éventuelle conciliation fiscale avec le Ministère des Finances concernant les réinvestissements exonérés réalisés durant la période 2004 à 2008 ayant fait l'objet d'un redressement fiscal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, conformément à l'article 20 des statuts, la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Karim MILAD en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet « ECC. MAZARS » et du cabinet « Les commissaires aux comptes associés MTBF » en qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle également le mandat desdits en qualité de commissaires aux comptes chargés de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la banque pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Elle charge le Conseil d'Administration de fixer leur rémunération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II – Le Bilan relatif à l'exercice 2012 après affectation du résultat comptable

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011	Variation	En %
<u>ACTIF</u>					
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	III-1	151 821	109 772	42 049	38,31%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	1 244 144	979 342	264 802	27,04%
Créances sur la clientèle	III-3	5 201 106	4 818 800	382 306	7,93%
Portefeuille-titre commercial	III-4	713 993	615 120	98 873	16,07%
Portefeuille d'investissement	III-5	215 743	207 334	8 409	4,06%
Valeurs immobilisées	III-6	163 129	162 840	289	0,18%
Autres actifs	III-7	228 083	196 034	32 049	16,35%
TOTAL ACTIF		7 918 019	7 089 242	828 777	11,69%
<u>PASSIF</u>					
Banque Centrale et CCP	IV-1	6 633	3 416	3 217	94,17%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	629 055	413 991	215 064	51,95%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	6 339 674	5 759 639	580 035	10,07%
Emprunts et Ressources spéciales	IV-4	111 445	125 493	-14 048	-11,19%
Autres passifs	IV-5	293 480	301 534	-8 054	-2,67%
TOTAL PASSIF		7 380 287	6 604 073	776 214	11,75%
<u>CAPITAUX PROPRES</u>					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		366 883	314 035	52 848	16,83%
Autres capitaux propres		15	22	-7	-31,82%
Résultats reportés		834	1 113	-279	-25,07%
Résultat de l'exercice		0	0	0	96,48%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	V	537 732	485 170	52 562	10,83%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 918 019	7 089 242	828 777	11,69%

III L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat

(En milliers de dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES			AUTRES CAPITAUX PROPRES	REPORT	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
					FONDS SOCIAL	RESERVES POUR PLUS VALUES CESSION TITRES DE PARTICIPATIONS	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012 AVANT REPARTITION	170 000	141 760	17 000	48 579	57 228	6 148	43 693	15	1 113	94 696	580 232
AFFECTATION AGO				13 000	9 470		30 005		-279	-52 196	-
DIVIDENDES ET SUPER DIVIDENDES										-42 500	-42 500
TRANSFERT DES RESERVES				1 247		-1 247					-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012 APRES REPARTITION	170 000	141 760	17 000	62 826	66 698	4 901	73 698	15	834	-	537 732